

FICHE SYNTHETIQUE DE MISE EN PLACE

Ici se déclinent les étapes importantes de la mise en place du projet. Sans pour autant être exhaustives, elles donnent une idée du temps et de l'investissement que cela suppose.

Etape 1 : Accord de l'administration et fiche action

L'initiative est à la portée de tout personnel de la communauté éducative. Une démarche de projet doit être présentée à la direction sous la forme d'une fiche action (page 6) à faire valider par le Conseil d'Administration de l'établissement. Cette demande fait également état de l'obtention d'un local dédié au sein même de l'établissement.

Etape 2 : Réunir une équipe et établir le protocole de fonctionnement

C'est l'étape la plus longue. Il faudra présenter à l'administration un protocole écrit (page 7) qui établit le fonctionnement de la ressourcerie, ses ambitions et ses membres actifs. Une équipe peut être désignée pilote des opérations tout en essayant d'inclure le plus grand nombre, et SURTOUT les élèves.

Etape 3 : Le budget et les courriers

Faire voter par la structure associative (interne à l'établissement) qui représentera la ressourcerie, le budget nécessaire aux actions. Elle sera également le vecteur des courriers destinés à alimenter la ressourcerie.

Etape 4 : Engager les élèves dans les collectes de dons

Ils doivent être les acteurs principaux des actions : organiser une semaine de la solidarité, rédiger des courriers, contacter des associations, recevoir les partenaires associatifs, confectionner des produits destinés à la vente, réaliser des affiches, intervenir eux-mêmes dans les autres classes pour informer etc...

Etape 4 : Demander des subventions

Sans subvention, le projet avance moins rapidement. Les mairies, la Province Sud, le gouvernement, l'Etat, octroient des subventions alimentaires ou de projets afin de favoriser ce type de réalisation. Il faudra réaliser une liste précise des produits avec un coût affiché et la présenter en annexe de la demande.

Etape 5 : Inauguration et fonctionnement

Comme pour le reste, les élèves doivent être acteurs du fonctionnement de la ressourcerie. C'est aussi l'aboutissement de leurs démarches. C'est aussi par ce moyen qu'ils se familiarisent rapidement avec son fonctionnement et que la solidarité s'installe réellement.